



**PRÉAMBULE : CONTEXTE**1. Présentation de la structure :**STATUTS :**

Le CR-CSUR est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 2007 par arrêté préfectoral.

**CHAMPS D'INTERVENTION :**

Son premier champ d'intervention est celui de la « Politique de la ville », une politique territoriale et partenariale qui conjugue de façon transversale action sociale, action urbaine et action économique.

Le GIP est également missionné pour apporter ses compétences à deux autres politiques partenariales : la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes depuis 2014, et les politiques de jeunesse depuis 2015.

**FONCTIONNEMENT :**

Le Groupement d'Intérêt Public est piloté par un conseil d'administration, une convention constitutive et un règlement intérieur. Par ailleurs, le partenariat entre les centres de ressources de la politique de la ville et l'État est administré par un cadre de référence national.

**OBJET :**

La mission du GIP est de contribuer à l'efficacité des politiques partenariales ci-dessous :

1. renforcement des compréhensions et des compétences,
2. meilleure convergence des stratégies, ajustement des démarches,
3. renouvellement des méthodes.

Il est considéré comme un facilitateur, un appui à l'ingénierie des acteurs du territoire. Son rôle est d'imaginer, conceptualiser et développer des ressources pertinentes, de toutes natures, au service de ceux qui élaborent, pilotent ou mettent en œuvre ces politiques : services ministériels référents, préfecture et services de l'État, collectivités territoriales, associations, professionnels privés. Le CR-CSUR accompagne les acteurs à l'évaluation des contrats de ville.

2. contexte de la mission

La réforme de la politique de la ville a traduit une ambition forte dans un cadre légal qui a nécessité de bâtir au local les procédures de sa mise en œuvre.

La signature des accords-cadres des 13 contrats de villes en 2015

La négociation des procédures de mise en œuvre de la TFPB achevée en 2016

La constitution des conseils citoyens achevée en 2017

L'évaluation des contrats de ville à mi-parcours en 2018

La signature des protocoles des engagements réciproques et renforcés en 2019 actant la prorogation des 13 contrats de ville jusqu'en 2022.

Une adaptation des modes opératifs imposée par la crise sanitaire dès 2020.

Enfin en 2022, l'évaluation des contrats de ville à travers ces 3 principes :

- 1- La mise en œuvre de la politique de la ville passe par le contrat de ville.
- 2- La politique de la ville "mobilise" et "adapte", "en premier lieu", les actions relevant des politiques publiques de droit commun. Ce n'est que "lorsque la nature des difficultés le nécessite" qu'elle met en œuvre "les instruments qui lui sont propres" (ce qu'on appelle les "aides spécifiques"\* à la politique de la ville).
- 3- La politique de la ville s'inscrit en outre dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques.

\* La politique de la ville génère des dispositifs et ouvre des droits qui sont adossés aux contrats de ville (Programme National de Renouvellement Urbain, Gestion Urbaine de Proximité, Fond de Participation des Habitants, Conseils citoyens, Opération Ville Vie Vacances, Programme de Réussite Educative, Cités éducatives et de l'emploi, Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises, Quartiers d'été ; Quartiers solidaires) ainsi que des outils financiers et fiscaux (La TFPB, Emplois francs, ZFU...) et le renforcement du rôle des délégués du préfet et des sous-préfets CSJ.

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESTATION

Le prestataire aura en charge le pilotage de l'évaluation finale des contrats de ville de la Réunion 2014-2022. Cette évaluation comportera nécessairement des animations d'ateliers à mener auprès des acteurs de la politique de la ville.

L'évaluation portera notamment sur :

- ☛ les enseignements sur la mise en œuvre des innovations de la loi Lamy dans le contexte de La Réunion. En particulier la mise en lumière de la plus-value de cette nouvelle génération de contrats de ville au regard de l'évolution des missions, des processus, de l'implication plus resserrée des bailleurs, de la participation des habitants, de la mobilisation du droit commun relevant des politiques publiques.

- ☛ L'opérationnalité de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers de juillet 2018 et les mesures du Comité Interministériel à la Ville de janvier 2021 dans la mise en œuvre des contrats de ville et son intégration dans les stratégies existantes.

- ☛ L'analyse statistique comparative des 49 quartiers de la géographie prioritaire de La Réunion définie en 2014 jusqu'à aujourd'hui, sur la base des données SIG Ville en



s'appuyant sur l'expertise de l'INSEE en déterminant conjointement les critères les plus significatifs.

Cette mission d'évaluation régionale des contrats de ville a pour objet de mettre en relief les grandes lignes de consensus régional, des focus des contrats de ville en pointant des actions significatives en termes d'impacts en plus et en moins.

## ARTICLE 2 : PRODUIRE

1. Un rapport permettant d'identifier des leviers d'intervention possible et d'amélioration de l'efficacité des innovations de la Loi de programmation pour la ville de 2014 (dite loi Lamy).
2. Un document de synthèse définissant les consensus régionaux et les propositions Réunionnaises en prévision de la définition de la génération de la politique de la ville post 2022 sur la base des 3 principes précités (Gouvernance des contrats de ville\*, Géographie prioritaire, Droit commun et participation des habitants)
3. Un rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la TFPB par bailleur.
4. 13 focus, pour chacun des contrats de ville, mettant en relief les réussites et les marges de progression.
5. Un rapport sur l'analyse statistique des 49 quartiers prioritaires.

\* Elargissement du partenariat ; Organisation de l'interministérialité (CIS) ; conjonction des zonages du Réseau d'Education Prioritaire ; proximité des acteurs (informations collectives, permanence de proximité) ; Liens avec les Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ; Déploiement d'un tissu associatif.

## ARTICLE 3 : CADRE METHODOLOGIQUE

Répondre aux questions suivantes :

- Les conseils citoyens du quartier ont-ils été associés aux programmations et à la vie des contrats ville ?
- D'autres actions en matière de participation des habitants ont-elles été mises en place ? Quelles ont été les articulations entre les différents niveaux de pouvoir d'agir ?
- Quel est l'impact et plus spécialement économique de la TFPB au niveau régional à travers ce qu'elle a généré en termes d'emploi et d'offre de services dans les 49 quartiers prioritaires de la ville de La Réunion ?
- Quelle place occupe aujourd'hui la TFPB au sein de la politique de la ville ?
- Dans quelle mesure les caractéristiques socio-démographiques des quartiers ont évolué depuis 2015 par l'action de la politique de la ville (Niveau de revenus, taux de pauvreté, niveau de chômage, part des familles monoparentales, niveaux de formation, etc.) ?

**ARTICLE 4 : DATE – LIEU– DUREE**

La consultation sera publiée sur le site internet du CR-CSUR et envoyé par email aux prestataires connus prestataires le 2 mai 2022

Les offres devront parvenir au CR-CSUR avant le 20 mai à minuit à [stephanie.turby@crsur.re](mailto:stephanie.turby@crsur.re)

Cette action devra démarrer au mois de juin 2022.

## Calendrier

Mars 2022	Consultation et contractualisation de la prestation.
Mai 2022	Notification du prestataire et contractualisation de la prestation.
De juin à septembre 2022	Mise en œuvre
Fin septembre 2022	Présentation et diffusion des livrables

La durée de cette prestation est de 3 mois et 1/2.

**ARTICLE 5 : MONTANT DE LA PRESTATION ET MOYENS AFFECTÉS**

Le coût de l'opération est fixé à 60 000 €.

Le CR-CSUR s'associe à toutes les phases de la mission en facilitant la mise en œuvre des ateliers et suivant la mission à côté du prestataire.



**ARTICLE 6 :                   COMPETENCES REQUISES ET ÉVALUATION DES OFFRES**

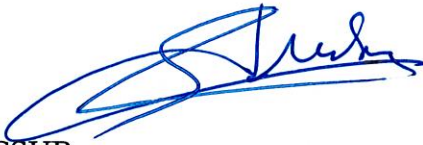
Seront évalués pour sélectionner l'offre des candidats les items suivants :

INDICATEURS DE PONDÉRATION	NOTES SUR 20	TOTAL POINT
<b>COMPÉTENCE/15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Connaissance des outils et méthodes d'évaluation des politiques publiques / 3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Maîtrises du champ thématique de la POLVILLE/3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Connaissance de l'environnement des bailleurs sociaux et TFPB/3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fortes aptitudes à l'analyse et synthèse/2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Bonne capacité rédactionnelle/2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Talent animation de groupe/2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VALEUR DE L'EXPERTISE/5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Evaluation de politiques publiques dans le contexte de la Réunion/5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL POINT</b>		<b>0</b>

**ARTICLE 6 :                   PRESENTATION DE L'OFFRE**

- CV du prestataire
- Exemples de travaux d'évaluation de politiques publiques.
- L'offre du prestataire.

Fait à Saint-Denis, le 29/04/2022



CR-CSUR,  
Stéphanie TURBY  
Directrice